



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°133-2021
Point 4.8.5.10

Point 4.8.5.10 de l'ordre du jour

Tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes proposées hors SFC – IUT Louis Pasteur

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Il n'y a, cette année, pas d'augmentation de tarif pour le DU Accés.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes proposées hors SFC – IUT Louis Pasteur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Conseil de l'IUT du 29 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour

Renouvellement du DU AccES

EXPOSE DES MOTIFS

L'université et le rectorat ont sollicité les IUT Louis Pasteur et Robert Schuman pour créer le Diplôme d'Université Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur (DU AccES), afin de proposer un dispositif de formation et de réorientation aux bacheliers technologiques de filière STMG n'ayant pas obtenu de réponses positives à leurs vœux dans l'enseignement supérieur. A partir de la rentrée 2020, ce dispositif a été élargi à l'ensemble des bacheliers, et la maquette a été modifiée afin de proposer un tronc commun et une option au choix : sciences humaines ou sciences.

Ce dispositif vise à permettre à ces bacheliers de bénéficier d'une formation d'une année pour consolider et renforcer leurs connaissances et compétences académiques et méthodologiques, pour construire leur projet professionnel et pour mieux les préparer aux études supérieures. A l'issue de l'année, l'étudiant pourrait s'orienter vers des filières sélectives, type B.U.T. tertiaire ou BTS ou toute autre formation universitaire.

Le projet bénéficie de l'appui de l'IDIP, du Ministère et du Rectorat.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Il est proposé au Conseil de l'IUT de valider le renouvellement de ce DU AccES pour l'année 2021/22, sous réserve du renouvellement de la dotation financière allouée par le Rectorat.

DELIBERATION

Le conseil de l'IUT valide à l'unanimité le renouvellement de ce DU AccES pour l'année 2021/22, sous réserve du renouvellement de la dotation financière allouée par le Rectorat.

Alexandra KNÄEBEL



Directrice de l'IUT



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2021 - 2022**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : IUT Louis Pasteur – IUT Robert Schuman
Dénomination du DU : DU Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur (AccES)
Date d'approbation par le Conseil de composante : 29 mars 2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Le DU AccES continue d'évoluer pour s'adapter au public (bachelier.e.s technologiques et généraux et étudiant.e.s en réorientation) et favoriser son accès et sa réussite dans l'enseignement supérieur.

Les trois axes sur lesquels la formation s'appuie restent inchangés : renforcement académique, méthodologie et construction du projet d'études.

Pour la rentrée 2021-2022 le choix a été arrêté d'ouvrir deux parcours tertiaire et sciences, pertinents au regard des candidatures Parcoursup et des autres dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'Unistra. La pluralité des enseignements proposée et les ouvertures qu'elle permet sont conservées, tandis que le volume horaire par étudiant est diminué (589h/étudiant). L'objectif est de mettre en place des temps de travail autonome accompagné (TAA) pour palier la difficulté des étudiant.e.s à travailler seul.e.s et à consolider leurs apprentissages.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Composantes partenaires (pour co-formation) : Des enseignants de différentes composantes de l'université interviennent dans le DU AccES. L'IUT Robert Schuman (DU Tremplin - Départements Information-Communication et Techniques de Commercialisation - @café), Faculté des Sciences sociales, UFR de Physique et Ingénierie, UFR de Mathématiques, Jardin des sciences, INSPE et Idip.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **NON**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	28	28	
Formation Continue	0	0	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (892 HETD * 52€)	46 385 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * (Ministère et Rectorat)	86 000 €
Autres dépenses*	41 746 €		
Total des dépenses	88 131 €	Total des recettes	86 000 €
Résultat (dépenses - recettes)		- 2 131 €	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Le dépassement de l'enveloppe budgétaire résulte de la modification de la maquette 2020-2021 intégrant de nouvelles options. Une attention toute particulière a été apportée à la maquette 2021-2022 afin qu'il n'y ait plus de dépassement.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Promotion 2018-2019

Effectif de départ : 16 étudiants

Effectif fin d'année : 13 étudiants

Obtention DU ACCES : 10

Accès formation du supérieur : 12 soit 92.3 %

Alternance : 0

11 passages en 2^{ème} année et une année de césure à l'étranger (étudiant EM Strasbourg)

Promotion 2019-2020

Effectif de départ : 13

Effectif fin d'année : 13

Obtention DU ACCES : 6

Accès formation du supérieur : 12 soit 92.3 % (10 admissions effectives)

Alternance : 4

En juillet prochain, nous interrogerons les étudiants des promotions 1 et 2 pour savoir s'ils ont validé les S2 ou S4.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	32	Pas de droits spécifiques
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (775 HETD* 52€)	40 300 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes * (Ministère et Rectorat)	86 000 €
Autres dépenses*	44 817 €		
Total des dépenses	85 117 €	Total des recettes	86 000 €
Résultat (dépenses - recettes)			883 €

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SC03U1	-	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Ce diplôme ouvre droit à l'affiliation à la sécurité sociale et à la Bourse CROUS.

FW: Re: Financements DU AccES et DU Tremplin

De : alexandra.knaebel <alexandra.knaebel@unistra.fr>

jeu., 17 juin 2021 11:19

Objet : FW: Re: Financements DU AccES et DU Tremplin

À : DELARCHAND Violaine (ISC) <violaine.delarchand@unistra.fr>

Vio, ci joint la réponse de la DFI sur le DU AccES. Tu dois pouvoir transférer en l'état à la DRH.
Alex

Envoyé de mon Samsung Galaxy S10e Orange

----- Message d'origine -----

De : Anne-Catherine Norberti <norberti@unistra.fr>

Date : 17/06/2021 10:58 (GMT+01:00)

À : Alexandra Knaebel <alexandra.knaebel@unistra.fr>

Cc : "WEYRICH Gabrielle (DFI)" <g.weyrich@unistra.fr>

Objet : Re: Financements DU AccES et DU Tremplin

Bonjour Mme Knaebel,

Concernant la reconduction de la coordinatrice, oui c'est soclé, donc pas de problème.

Concernant le DU Tremplin, nous ignorons son existence, pouvez vous nous en dire plus et nous la donner la source de financement ?

Merci à l'avance,

Cdt,

Anne-Catherine NORBERTI

Directrice des Finances

Tél : +33 (0)3 68 85 13 32

4 rue Blaise Pascal

FR-67081 Strasbourg

Université de Strasbourg <<http://www.unistra.fr>>

Le 16/06/2021 à 14:05, Alexandra Knaebel a écrit :

>

> Bonjour Madame Norberti,

>

> Le DU AccES, dispositif de formation créé il y a 3 ans en réponse à
> une demande du ministère (classe passerelle) bénéficie d'un soutien
> financier du ministère (86 000€). Ces financements permettent de
> prendre en charge le salaire de la coordinatrice de la formation ainsi
> que le coût de la formation.

>

> Pour reconduire le contrat de la coordinatrice, la DRH souhaite savoir
> si nous disposons des crédits. Pourriez vous me confirmer que nous
> disposons bien des crédits, confirmer le caractère soclé de ceux ci et
> pa enveloppe ils sont attribués (dialogue stratégique, enveloppe
> spécifique?)

>

> Se pose la même question pour le DU Tremplin : disposons nous de
> financements spécifiques pour ce dispositif? de quel type et sur
> quelle durée?

>

> En vous remerciant de votre assistance,

>

> Alexandra

>

> --

>

> Alexandra KNAEBEL

> Vice présidente Formation et parcours de réussite

> Directrice IUT Louis Pasteur

> alexandra.knaebel@unistra.fr

> Tél : +33 (0)6 80 51 86 78

>

>
>
> Université de Strasbourg
> <https://www.unistra.fr>
>
> Universit  de Strasbourg <<https://www.unistra.fr>>
>
